

Certificat de baptême

Vous avez besoin d'un **certificat de baptême** ou de tout autre sacrement reçu dans l'Église catholique, voici comment faire.

Dans le cadre d'un mariage

C'est le secrétariat de la paroisse où vous remplissez votre dossier de mariage qui en fera la demande directement à la paroisse où vous avez été baptisé. Vous donnez donc à la paroisse le lieu et la date de votre baptême.

Pour être parrain ou marraine

Vous faites une demande écrite au secrétariat de la paroisse où vous avez été baptisé en indiquant votre nom de naissance, vos prénoms, la date et le lieu de naissance, le lieu de résidence de vos parents à cette époque et si possible la date et le lieu de votre baptême. Indiquez sur votre demande un numéro de téléphone pour pouvoir vous joindre. Enfin, il faut également joindre à votre demande une photocopie de votre carte d'identité.

Pour recevoir la réponse, joignez une enveloppe timbrée à votre adresse. Aucun certificat ne sera transmis par courriel.

Attention :

Pour les personnes adultes, cette démarche est à faire par la personne elle-même et non quelqu'un d'autre.

Pour les enfants mineurs, seuls les parents sont habilités à faire une demande.